

TVA INTERNATIONALE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Apprécier** les principes de base de la TVA internationale ;
- **Maitriser** les règles de territorialité de la TVA en matière de biens et de services ainsi que le formalisme correspondant ;
- **Appréhender** les opérations intracommunautaire « complexes » ;
- **Identifier et appliquer** les risques inhérents aux règles de territorialité de la TVA ;
- **Appliquer** les modalités déclaratives spécifiques relatives à la TVA internationale.

CONTENU DE LA FORMATION

Généralités :

- Présentation de la TVA (*mécanisme, fait générateur et exigibilité, ...*) ;
- Champ d'application de la TVA (*personnes imposables, définition des territoires en matière de TVA, ...*).

Opérations internationales portant sur les biens :

- Localisation des livraisons de biens meubles corporels (biens livrés en l'état, biens livrés après montage ou installation, ...) ;
- Opérations intracommunautaires (*acquisitions intracommunautaires, livraisons intracommunautaires, les opérations « complexes », la DEB, ...*) ;
- Opérations extracommunautaires (*importations, exportations, achats en franchise, ...*).

Opérations internationales portant sur les services :

- Localisation des prestations de services (*principes, notion de preneur assujetti, lieu d'établissement des opérateurs, ...*) ;
- Les règles générales applicables (*prestations rendues à un preneur assujetti, prestations rendues à un preneur non assujetti, ...*) ;
- Les règles générales applicables (*prestations rendues à un preneur assujetti, prestations rendues à un preneur non assujetti, ...*).

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**. Un **support de documentation** de qualité sera remis aux participants sous format PDF.



1

Journée

7

Heures



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable.



PREREQUIS

Connaitre les règles de base en matière de TVA et avoir déjà établi des déclarations de TVA.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** en cours ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA**. Les **modalités d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).